

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

ASSOCIATION LOI 1901

SYLV'ACCTES, des forêts pour demain

23, RUE JEAN BALDASSINI
69007 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Sylv'ACCTES, des forêts pour demain, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, qui est exposé dans l'annexe aux comptes annuels :

- La note « changements de méthodes comptables » précise que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable telle que prévue par le règlement 2022-06 de l'ANC et qui présente ses principaux impacts.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Changement de méthode – 1er exercice d'application du nouveau règlement ANC 2022-06

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- La correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite ;
- Que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée et explicite sur les impacts de présentation des comptes annuels.

Fonds dédiés

L'association enregistre, pour l'arrêté des comptes, des provisions pour fonds dédiés issus de subventions ou dons affectés qui correspondent aux décalages pouvant exister entre l'octroi des financements et leurs utilisations. Comme développé dans la note « Fonds dédiés » de l'annexe, les fonds dédiés s'élèvent au 31 décembre 2025 pour un montant global de 428 K€.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous sommes assurés que ces fonds dédiés répondent à la notion de projet défini, qui signifie que le projet entre dans le cadre de l'objet de l'association et que les charges lui incombant sont clairement identifiables. Nous aussi avons mis en œuvre des tests de détail, pris connaissance et contrôlé les procédures internes de suivi des projets.

Ces diligences nous ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de la correcte estimation des fonds dédiés au 31 décembre 2025, et que l'annexe aux comptes annuels comportent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président sur la situation morale, la gestion et l'activité de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 février 2026.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 2 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Pour Groupe ACTICONSEIL

Christophe GABET

Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Du 01/01/2024
au 31/12/2024

Bilan Actif	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	52 026	37 675	14 351	24 441
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes	24 885		24 885	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	12 778	9 011	3 767	3 668
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 002		2 002	1 742
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	91 691	46 686	45 004	29 851
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	958 873		958 873	1 555 529
Charges constatées d'avance	14 256		14 256	13 448
Valeurs mobilières de placement	1 050 000		1 050 000	350 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	308 990		308 990	169 229
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	2 332 120		2 332 120	2 088 207
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 423 810	46 686	2 377 124	2 118 058

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	238 041	169 608
Excédent ou déficit de l'exercice	77 482	87 484
Situation nette	315 523	257 092
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	315 523	257 092
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	427 607	573 946
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	427 607	573 946
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	24 600	
TOTAL DES PROVISIONS IV	24 600	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 500	22 375
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 695	43 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 302 418	865 970
Produits constatés d'avance	178 782	354 781
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 609 395	1 287 020
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 377 124	2 118 058

Compte de résultat

Compte de résultat		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Produits d'exploitation	GROUPE ACTICONSEIL		
Cotisations	S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros	204 966	212 719
Vente de biens et services	<i>Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes</i>		
Ventes de biens	1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon		
dont ventes de dons en nature	69100 VILLEURBANNE		
Ventes de prestations de services	Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09	8 220	1 860
dont parrainages	email : contact@acticonseil.com		
	Siret : 478 512 510 00031		
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		174 005	282 951
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		481 066	330 242
Mécénats		1 039 257	626 809
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			15 635
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés		306 189	361 088
Autres produits		1 017	13 556
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		2 214 719	1 844 859
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		199 200	142 180
Aides financières		1 246 575	842 951
Impôts, taxes et versements assimilés		18 815	11 915
Salaires		374 146	271 174
Cotisations sociales		127 754	88 161
Dotations aux amortissement et dépréciations		18 934	17 213
Dotations aux provisions		5 549	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés		159 850	376 659
Autres charges		169	8
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		2 150 991	1 750 262
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		63 728	94 597
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		15 282	5 042
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produit des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		15 282	5 042

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	15 282	5 042
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	79 010	99 640
Produits exceptionnels V		1 795
Charges exceptionnelles VI		12 741
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-10 946
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	1 528	1 210
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 230 001	1 851 697
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 152 519	1 764 213
EXCÉDENT OU DÉFICIT	77 482	87 484
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	3 154	4 365
Prestations en nature	4 596	900
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7 750	5 265
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	3 154	4 365
Prestations en nature	4 596	900
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7 750	5 265

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 377 124 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 77 482 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

L'association Sylv'ACCTES est une interface de financement entre des entreprises/collectivités soucieuses de leurs impacts climatiques et environnementaux et des forestiers qui s'engagent dans une gestion vertueuse de leur forêt.

L'association Sylv'ACCTES donne la possibilité aux entreprises et aux collectivités de financer localement des actions forestières pour construire les forêts de demain. Ils garantissent que leurs actions ont systématiquement des effets positifs pour le climat, la biodiversité, la qualité des paysages et l'économie locale.

Le déploiement de l'association Sylv'ACCTES sur un territoire forestier repose sur une concertation locale. Cette concertation mobilise les collectivités locales, les associations de protection de la nature, les usagers et les forestiers.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le siège social de l'association est situé 23 rue Jean Baldassini - 69007 Lyon

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des éléments indiqués ci-dessous.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes comptables

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03). Celui-ci a donné lieu aux reclassements suivants :

- Transfert de charges : classement dans les différents comptes proposés par le règlement et principalement dans le compte 649 – remboursement des charges de personnel pour un montant de 3.342 € au titre de l'exercice,
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciel, site internet : 3 ans,
- Mobilier de bureau et informatique : 3 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions et mécénats à recevoir :

- Région AURA : 600 k€,
- Mécénats affectés à recevoir : 309,5 k€,
- Cotisations et mécénats non affectés à recevoir : 49 k€.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés étaient jusqu'à présent mentionnés en engagements financiers donnés.

Depuis l'exercice 2025, l'association a fait le choix de les comptabiliser dans ses comptes.

La provision s'élevant à 24.600 euros a été ainsi reconstituée :

- Provision valorisée au 31 décembre 2024 constatée via compte de report à nouveau de l'association à hauteur de 19.051 euros,
- Variation relative à l'exercice 2025 constatée via le compte de résultat en dotation aux provisions à hauteur de 5.549 euros.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,96 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 427.606,60 euros :

- Région 2024 - Financement des opérations sylvicoles : 2.062 euros,
- Région 2025 - Financement des opérations sylvicoles : 51,66 euros,
- Mécénats - financement des opérations sylvicoles : 417.361,77 euros,
- Mécénat - financement de l'outil numérique permettant de gérer les projets / financement du site internet : 8.131,17 euros.

Versement au fonds de dotation

Le fonds de dotation ayant été créé fin 2022, les conventions de financement ont été conclues au nom de SYLV'ACCTES et apparaissent donc dans les comptes de l'association.

En contrepartie, certaines charges du fonds de dotation ont été engagées par Sylv'Acctes.

L'ensemble des produits reçus pour le fonds moins le montant des charges s'élève à 507.578,69 euros au titre de 2025.

Cette somme a été versée en aide financière au fonds de dotation.

Versements sur projets engagés

Précédemment, l'association recevait un versement maximum de 30 % des subventions de la Région dès commencement des opérations rattachées. Ensuite, elle pouvait demander le versement par acomptes des subventions, dès lors que les projets engagés dépassaient 20 % du montant total de la subvention liée. Désormais, l'association ne peut demander le versement d'un acompte que lorsque l'ensemble des projets ont été engagés.

Aussi, les subventions de la Région AURA restant à recevoir de la Région au 31/12/2025 s'élèvent à 600.000 euros et se décomposent de la manière suivante :

- convention 2024 : 300.000 euros,
- convention 2025 : 300.000 euros.

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com - 8 -
Siret : 478 512 510 00031

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de mécénat en nature pour un montant de 7.749,60 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Engagements reçus

L'association a reçu un engagement de la part de la Fondation de France (Fondation abritée Crédit Mutuel) pour la période 2025-2027 à hauteur de 2.710.000 euros.

Seule la part 2025, à hauteur de 820.000 euros, a été enregistrée dans les comptes 2025.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, n'est pas précisé. En effet, donner cette rémunération reviendrait à donner le salaire d'une seule personne.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6.360 euros T.T.C.

Avantages et ressources provenant de l'étranger

Le montant des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élève à 42.756,97 euros.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Etat des immobilisations

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	45 750	6 276		52 026
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		24 885		24 885
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 750	31 161		76 911
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	10 111	2 667		12 778
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 111	2 667		12 778
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 742	259		2 002
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 742	259		2 002
TOTAL GÉNÉRAL	57 603	34 087		91 691

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements			Entrées	
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	31 161			31 161		
Total immobilisations corporelles	2 667			2 667		
Total immobilisations financières	259			259		
TOTAL GÉNÉRAL	34 087			34 087		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements			Sorties	
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	21 309	16 366		37 675
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 309	16 366		37 675
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 443	2 568		9 011
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 443	2 568		9 011
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	27 752	18 934		46 686

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	16 366				
Immobilisations corporelles	2 568				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	18 934				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	2 002		2 002
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	40	40	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	600 000	600 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	358 833	328 833	30 000
Charges constatées d'avance	14 256	14 256	
TOTAL	975 131	943 129	32 002

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	48 500	48 500		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	30 734	30 734		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 506	32 506		
Impôts sur les bénéfices	1 329	1 329		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 125	15 125		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 302 418	1 302 418		
Produits constatés d'avance	178 782	178 782		
TOTAL	1 609 395	1 609 395		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	169 608	87 484		19 051	238 041
Excédent ou déficit de l'exercice	87 484	-87 484	77 482		77 482
Situation nette	257 092		77 482	19 051	315 523
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	257 092		77 482	19 051	315 523

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Région AURA 2024	46 409		44 347			2 062	
Région AURA 2025		52				52	
TOTAL	46 409	52	44 347			2 114	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Variation des fonds dédiés - Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Mécénats 2018	501		501				
Mécénats 2021	35 581		35 581				
Mécénats 2022	25 225		17 094			8 131	
Mécénats 2023	160 626		87 970			72 656	
Mécénats 2024	305 603		120 696			184 907	
Mécénats 2025		159 798				159 798	
TOTAL	527 536	159 798	261 842			425 492	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges		24 600			24 600
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES		24 600			24 600
TOTAL DES PROVISIONS		24 600			24 600

Commentaires : néant

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Contributions volontaires en nature

	31/12/2025	31/12/2024
Répartition par nature de charge	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
TOTAL		
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
OPINEL	3 154	1 577
IVRETS PEDAGOGIQUES		1 940
DEUX PONTS		848
TOTAL	3 154	4 365
862 - Prestation		
COMUNICATION	4 596	900
TOTAL	4 596	900
864 - Personnel bénévole		
TOTAL		
TOTAL GENERAL	7 750	5 265
	31/12/2025	31/12/2024
Répartition par nature de ressources	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
OPINEL	3 154	1 577
IVRETS PEDAGOGIQUES		1 940
DEUX PONTS		848
TOTAL	3 154	4 365
871 - Prestation en nature		
COMUNICATION	4 596	900
TOTAL	4 596	900
875 - Bénévolat		
TOTAL		
TOTAL GENERAL	7 750	5 265

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements	
TOTAL	

Commentaires : néant

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Fondation de France - Fondation abritée Crédit Mutuel (Années 2026 et 2027)	1 890 000
TOTAL	
	1 890 000

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 328	787
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 674	23 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	770 644	819 521
TOTAL	840 647	843 506

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	178 782	354 781
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	178 782	354 781

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	14 256	13 448
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	14 256	13 448

Commentaires : néant

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur		Etats-Unis			
Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
31/10/2025	Fondation	CATERPILLAR - Financier	Direct	Virement	42 757
TOTAL					42 757

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

ASSOCIATION LOI 1901

SYLV'ACCTES, des forêts pour demain

23, RUE JEAN BALDASSINI
69007 LYON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2025

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec le Fonds de dotation des Forêts pour demain

- **Administrateurs concernés :** Monsieur Raymond VIAL et Monsieur Thierry De LIGNEROLLES, administrateurs de votre association et du fonds de dotation.
- **Nature et objet :** versement d'une aide financière au fonds de dotation à hauteur de 508 K€, qui correspond aux produits perçus par votre association, diminué des charges engagées sur l'exercice.
- **Modalités :** Des conventions de mécénat ont été signées par votre association, dans le but de financer les actions du Fonds de dotation.

Fait à VILLEURBANNE, le 2 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Pour GROUPE ACTICONSEIL

Christophe GABET

Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a circular loop in the middle.



Association Sylv'ACCTES

23 rue Jean Baldassini

69007 Lyon

N° RNA : W691088945

N° SIREN 814 102 174

N° SIRET 814 102 174 00012

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

EN DATE DU 06 MARS 2026

Le *vendredi 6 mars 2026 à 10h00*, les membres de l'association Sylv'ACCTES, se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social sis 23 rue Jean Baldassini – 69007 Lyon et par visioconférence sur convocation de son président, Monsieur Raymond VIAL, effectuée par *lettre simple* conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Sont présents :

Administrateurs	Représenté par Procuration pour	Fonction	Mode de présence Présentiel / Visio
Raymond VIAL		Président et membre du collège des fondateurs	En présentiel
Thierry DE LIGNEROLLES		Trésorier et membre du collège des fondateurs	En présentiel
<i>Pierre ATHANAZE</i>		<i>Secrétaire et membre du collège des fondateurs</i>	<i>ABSENT</i>
Lucien MAIRE		Représentant des territoires PST	En présentiel
Christian RAUCAZ		Représentant des territoires PST	En visio
David BOSCH	Procuration à Raymond VIAL	Représentant du collège des entreprises	Procuration
Poste vacant		Représentant collège des collectivités	
Poste vacant		Représentant collège des ambassadeurs	

Membres Collège des collectivités	Représenté par Procuration pour	Fonction	Mode de présence Présentiel / Visio
Région Ile de France	WEHRLING Yann élu	Elu	Visio
Communauté de communes Charlieu Belmont	Michel Lamarque	Vice-Président en charge de l'Economie.	Visio

Membres Collège des territoires	Représenté par Procuration pour	Fonction	Mode de présence Présentiel / Visio
PNR Des Grands Causses	Cyril TOUZET	Elu, Maire de Camares	Visio
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Mathieu LECLERC	Elu	Visio
Pays Terres de Lorraine	Thomas BAILLY	Directeur adjoint	Visio
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Jean-Yves PENET	Elu	Visio
Syndicat Mixte du Beaujolais	Pascal RONZIERE a donné Procuration à Bruno CHAPUT	Président	Visio
Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc	Eric Fournier a donné Procuration à Raymond VIAL	Maire de Chamonix	Procuration
Communauté de communes Val de Drôme	Jean SERRET a donné Procuration à Raymond VIAL	Président	Procuration

Membres Collège des entreprises	Représenté par Procuration pour	Fonction	Mode de présence Présentiel / Visio
Fonds de dotation Chartreuse	Virgile LOSSI	Membre du CA du FDD Chartreuse	Présentiel
Fondation d'Entreprise Michelin	Bruno JACOB	Directeur des opérations, DG adjoint	Visio
ANYAMA fonds de dotation	Claire Tamano	Responsable programme environnement	Visio
GROUPAMA	Cécilé Brasseur	Chargée de partenariat	Présentiel

Un registre de présence a été élargé par tous les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés en entrant en séance.

Il a été dressé une feuille de présence pour tous les membres de l'association présents et les mandataires représentés en visioconférence en entrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- *Raymond VIAL* préside la séance en sa qualité de *Président de Sylv'ACCTES* ;
- *Thierry De Lignerolles* est présent en sa qualité de Trésorier.

Christophe GABET ACTI CONSEIL, Commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoqué, est représenté par *Mélanie Bèche*.

Assistent également à la réunion : des adhérents non représentés par un pouvoir.
(les personnes représentantes n'ont pas le pouvoir de voter)

Participant	Structure	Mode
LECUYER sandrine	Département de la Drôme	Visio
Thierry Duval	PNR de Lorraine	Visio
Léa Maitrejean	PNR de Lorraine	Visio
PAPUT Elsa	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE	Visio
Elodie MIGOT	Conseil Régional d'IDF	Visio
Camille Hautefeuille	PNR Haut Languedoc	Visio
Maffre Lisa	Parc naturel régional du Haut-Jura	Visio
Emilie Drevet	Département de l'Ain	Visio
Julie MEYER-JEAN	Grand Bourg Agglomération	Visio
MALARD Morgane	Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez	Visio
PISSARD Aline	CCPMB	Visio

Participant	Structure	Mode
Duwe Pauline	PNR des Volcans d'Auvergne	Visio
Aude LUCAS	Bièvre Isère Communauté - Chartes Forestières Bas-Dauphiné Bonnevaux et Chambaran	Présentiel
MATZ Camille	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Visio
Gavend Mathieu	Parc naturel régional de Chartreuse	Visio
Cathala Aude	Département de l'Ardèche	Visio
Héloïse Eribeau Pajot	Parc naturel régional des Pyrénées catalanes	Visio
Alexandre Couvez	Terre Valserhone l'interco	Visio
Marion Luyat	Le Grésivaudan	Visio
Raphael Lauth	Région Grand Est	Visio

Assistent également à la réunion : **invités**

Participant	Structure	Mode
KEBBAL Cécile	Deux Ponts Manufacture d'Histoires	Visio
LACROIX Juliette	Mirova Foundation	Visio
DAVID Jean-Louis	Grpt Sylviculteurs Bauges et COFORET	Visio
Valérie Chevallon	Fibois Ain	Présentiel
Isabelle Menard	DRAAF AURA	Visio
Emeric Bigot	PEFC	Présentiel
Goux Mylene	Office National des Forêts	Présentiel
Marie-Paule de Thiersant	LPO AURA	Présentiel
CHAPUIS REMY	COFORET (Président)	Visio
Laurent SIMO	In Extenso	Visio
Joel Vial	LPO	Visio
Christophe Chauvin	FNE	Présentiel
Antoine Cadoret	Pro Silva France	Visio
John Girardot	Métropole de Lyon	Présentiel
GARCIA KARINE	FONDS DOTATION CHARTREUSE	Présentiel
Nadia LISZEWSKI	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Visio
Nicolas TRAUB	CNPF AURA	Visio

Assistent également à la réunion en tant que salariés de l'association :

Loïc Casset

Audrey Monot

Jean-Sébastien Jacquet

Charlotte Chastagnaret

Camille Peytavi

Tifaine Cattaneo

Agnès Dulong

Alexis Pivard

Le Président ayant reçu 3 pouvoirs pour le vote, constate que l'assemblée réunit 18 membres présents ou représentés.

L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Ont été mis à votre disposition et sur demande les documents sur lesquels vous aurez à vous prononcer : rapport moral, rapport financier, rapport d'activité, rapport du commissaire aux comptes, comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, budget prévisionnel de l'exercice 2026.

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du rapport moral
- Présentation et approbation du rapport financier
- Présentation et approbation du rapport d'activité
- Présentation et approbation du rapport financier
- Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes
- Présentation des perspectives 2026 et vote du budget prévisionnel de l'exercice 2026
- Questions diverses.

Les sujets de l'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'une délibération

- Fonds de dotation des Forêts pour Demain. Bilan.

Puis, lecture est donnée du rapport moral, du rapport d'activité, du rapport financier par le l'expert-comptable Laurent SIMO In-Extenso, du budget prévisionnel du Conseil d'administration, du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

Le Président offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

DELIBERATION : Rapport moral, rapport d'activité et rapport financier,

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration de l'association et sur sa situation morale et financière pour l'exercice clos le 31/12/2025 adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : Approbation des comptes clos au 31/12/2025

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des comptes par l'expert-comptable Laurent SIMO In-Extensio, et celle du Commissaire aux comptes du Contrôleur aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, qui certifie sans réserve les comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres Conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : Affectation du Résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31/12/2025 comme suit : Affectation du résultat de l'exercice : 77 482.00 Euros aux fonds propres en Report à nouveau. Soit un total des fonds propres pour 315 523.00 Euros au 31/12/2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : Approbation du budget prévisionnel 2026

Après présentation des perspectives 2026, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2026 tel qu'il lui a été présenté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h10.

Le Président

Raymond VIAL

A blue ink signature of Raymond VIAL, featuring a large, stylized loop at the end.

Le Secrétaire

Pierre Athanaze

A blue ink signature of Pierre Athanaze, written in a cursive style.

Résumé des débats

Les supports de présentations :

- 2026 AG SylvACCTES Présentation pwp
- Présentation de In-Extenso
- Présentation de ActiConseil.

Question Bruno Chaput/ Syndicat mixte du Beaujolais : « Le CEMAGREFF (ISTREA-Inrae de NANCY a-t-il été associé aux concertations sur Eurométropole de Strasbourg. ? »

Réponse : Oui il a été associé, maintenant le CEMAGREFF s'appelle Inrae. AgroPARisTEch a aussi été sollicité.

Question Région IdF Yann Wehring : Demande de compléments d'informations sur le sujet forêt-péri-urbaine traité pour le PST avec Grenoble, car enjeu fort en Ile de France.

Réponse : Sylv'ACCTES a traité comme n'importe quelle forêt mais le besoin de communication sur ce traitement est géré par la Métropole non pas Sylv'ACCTES.

Question de Yann Werhling (région Ile de France) : « Comment cette communication publique est-elle faite ? »

C'est la collectivité qui porte cette communication. Visite de chantiers Sylv'ACCTES permet de toucher des collaborateurs des entreprises mécènes. Les livrets pédagogiques.

Ce n'est pas le cœur d'action de SA mais nous y sommes sensibles.

Loïc : il y a besoin de recréer du dialogue. La métropole de Grenoble a été très impliquée dans ce volet de communication.

Question de Yann Werhling (région Ile de France) : « Les élus sont-ils bien associés ? Sont-ils ensuite relais auprès de la population ? En IdF, des élus sont mobilisés contre les actes de gestion »

Loïc : sur Grenoble les élus ont été très mobilisés. Cela fait partie des espaces de dialogue qu'il faut recréer.

Question de Bruno Chaput : « Les parcelles publiques où des projets ont été accompagnés sont-elles présentées à des propriétaires privés pour les convaincre de l'intérêt de la diversification d'essences avec retour sur investissement par exemple ? »

JS : on le fait dans le cadre des visites de chantier, dans des visites professionnelles. Cela reste dans un cadre restreint de professionnels.

Question : Le département du Rhône a-t-il été sollicité car il est propriétaire de forêt ?

Réponse : Oui mais on ne sait pas où ça en est. Le Chargé des collectivités Alexis PIVARD reprend le travail petit à petit.

Question Camille Matz Pays Voironnais : La Charte éthique est-elle un document interne à SA ou les partenaires seront signataires ?

Réponse : elle est interne et annexée aux conventions de mécénat pour l'instant ;

Il s'agit d'un document qui pose nos relations avec les parties prenantes, notamment relations avec Mécènes. Elle sera mise sur notre site donc accessible à tous. A ce jour les partenaires ne sont pas signataires.

Question : Quid des parcelles dont les propriétaires ne sont pas identifiés ? Est-il possible d'y appliquer la procédure de biens vacants au bénéfice des communes ?

Réponse : Il existe des organismes en charge de ces procédures pour accompagner les communes qui ne sont pas autonomes sur ce sujet. Ce que nous préconisons dans le cadre de nos interventions avec le programme Forêts Orphelines : Travailler les BVSM sur l'ensembles des parcelles et pas uniquement attenante à la FC.

Message de Thierry de Lignerolles Trésorier de l'association sur le changement d'échelle.

Présentation des comptes par le CAC, cabinet ACTI conseil : rapport d'audit, certification sans réserve des comptes, modification du référentiel comptables pour les associations, pas de modifications majeures pour la présentation des comptes, calcul des fonds dédiés pour s'assurer du report en fonds dédiés des projets non affectés. Inversement de la logique subventions/mécénat depuis 2018. Convention mécénat et contractualisé sur 3 ans, plus d'1 millions 8, continuité d'exploitation plutôt favorable. Pas d'entrée de trésorerie régulière, trésorerie d'avance 15 000 de produits financiers.

Question Bruno Chaput/ syndicat mixte du Beaujolais : « Pourquoi l'écart 2024 / 2025 est-il si important pour le versement sur le fonds de dotation ? »

Réponse : beaucoup de conventions sur le FDD en 2025.

Intervention de Thierry de Lignerolles Trésorier de l'association sur le changement d'échelle.

« 10 ans était un très bel évènement. On est en 2026 et on revient sur le bilan 2025.

Le trésorier est satisfait de ce bilan. Je suis serein par les cotisations et les mécénats. Merci aux nouveaux et merci au renouvellement. Sans cela SA ne pourrait pas continuer ses actions sur le terrain. Et nous, nous ne pourrions pas préserver nos valeurs. Il faut absolument consolider nos fonds propres.

C'est très important. Sans cette consolidation, on ne pourrait pas continuer nos actions sur le terrain et on ne pourrait pas avoir une équipe de qualité. Il va falloir la muscler. **On a vraiment changé d'échelle.** Ce bilan 2025 nous permet de nous projeter tranquillement. Cela veut dire aussi que l'on va s'organiser. »

Questions/informations diverses :

Marie Paul LPO : Remercie la présentation, bonnes choses annoncées. Question sur le Programme Forêts Orphelines sur le projet en cours en Bièvre Isère ; s'agit-il de la propriété destinée au Center Parc ?

Réponse : Non. C'est trop grand, le programme se positionne sur les forêts de moins de 4 hectares pour lesquelles il n'y a pas de marché. Au-delà de 4 hectares il existe un marché. L'ambition est de déverrouiller, et donner une dynamique, pas de devenir acquéreur.

Remarque LPO : LPO est propriétaire de parcelles forestières données et léguées, ça vaudrait le coup de confier le micro-parcellaire, certains forêts en auvergne et plutôt en montagne.

Réponse : Le programme FO est ouvert et disponible.

Question : Quelle est la superficie la plus petite et la moyenne rencontrée dans le cadre du programme FO ?

Réponse : 4m2 pour la plus petite et la moyenne 2 000m2. Les propriétaires vendent un compte de propriétés cad plusieurs parcelles. Systématiquement nous procédons à la réunification du parcellaire cadastral pour consolider l'entité dans la durée, nous procédons au reclassement des parcelles agricoles enforestées.

Question : Avez-vous des contacts avec les organismes certificateurs ?

Réponse : La certification fait partie des critères d'éligibilités, et nous avons des relations très directes avec ces organismes.